

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 15 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE

MRS, BAÏADA, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M GERVAIS APIERASCO.

Excusé / Absent : MRS. GERVAIS, MERIC, BADOUC.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN SECURITE DU CHEMIN DES HORTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission travaux / voirie ont constaté qu'une partie du mur de soutènement du chemin des Horts s'effondrait dans le jardin du riverain en contre-bas. Afin de sécuriser la zone, il est nécessaire de consolider le mur et la paroi rocheuse.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible de demander des subventions au département au titre des dégâts exceptionnels imprévus sur la voirie communale et à l'État pour les travaux de sécurisation de la voirie

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total de l'opération : 20 030.50 € HT

Subventions demandées :

Conseil Départemental : 60 % du projet = 12 018.30 €

Etat : 20 % du projet = 4 006.10 €

Auto financement : 20 % du projet = 4 006.10 €

La date prévisionnelle de début de travaux est programmée au 2^{ème} semestre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** : Monsieur le Maire à demander des subventions pour la réalisation des travaux de sécurisation du chemin des Horts,
- **ADOpte** : le plan de financement,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
FRANÇOIS LE MOING

